N° 99. SAMEDI.

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL
DE LA VILLE
ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les Insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

ALLEMAGNE. — *Francfort*, 3 *décembre*.

On écrit de Berlin, 28 novembre :

« Le collége suprême de censure a fait défendre tout écrit périodique que voudraient publier MM. Mundt, Laube, Gutzkow et Wienbourg. C'est la première fois que la censure frappe les publications qui n'ont pas encore paru. » (*G. d'Augsb.*)

— On écrit de Varsovie, 24 novembre :

« Jamais à aucune époque depuis la malheureuse révolution, il n'a régné une stagnation aussi grande qu'aujourd'hui dans toutes les affaires. On peut dire sans crainte d'exagérer que la diminution des articles de luxe qui ont toujours été le mieux, notamment le commerce des vins, a diminué des deux tiers. Ceci est un signe non douteux que le bien-être décroît parmi les classes élevées. » (*Mercure de Souabe.*)

ANGLETERRE. — *Londres*, 6 *décembre*.

Dans le conseil des ministres qui a eu lieu hier à Brighton, le parlement a été prorogé au 4 février prochain.

— Le *Courier* dément la nouvelle du recrutement de 4000 hommes de plus pour la légion anglaise.

— On lit dans le *Globe* :

« Nous avons de bonnes raisons pour croire que la France s'alarme de la tendance qu'a la Russie de s'agrandir, et des intrigues par lesquelles celle-ci fomente des troubles en Espagne et dans d'autres pays, et cherche à engager les petits états qui l'avoisinent à servir les intérêts de son ambition. L'Autriche partage les mêmes sentimens que la France, mais les inquiétudes que lui donne le royaume lombardo-vénitien, qui est la principale source de ses revenus, et sa grande peur de certaines doctrines politiques, lui font répugner à une rupture ouverte avec la Russie. La base de sa politique, c'est le *statu quo*, qui est menacé autant par la politique envahissante de la Russie que par les doctrines du parti républicain, contre lequel elle a déclaré une guerre ouverte. Il paraît même certain que, si elle n'avait pas une peur mal fondée pour ce parti, elle aurait déjà pris des mesures pour prévenir les désordres que causeraient infailliblement les projets qu'a la Russie de s'agrandir.

» L'Autriche, nous en sommes sûrs, est presque aussi jalouse de la Russie que le sont la France et l'Angleterre; mais elle n'ose pas le déclarer aussi ouvertement que celles-ci. La France cherche à dissiper autant que possible les craintes de l'Autriche; aussi, tandis qu'elle est indulgente envers les Polonais et leur donne la permission de celébrer l'anniversaire de leur révolution, surveille-t-elle sévèrement les réfugiés italiens, et réprime-t-elle toutes les tentatives de ceux-ci, parce qu'elle les regarde comme non moins dangereuses pour ses relations amicales avec l'Autriche, que pour sa propre tranquillité intérieure. »

— On écrit de Constantinople, 4 novembre, au *Morning-Chronicle :*

« Selon les dernières nouvelles, la flotte turque, sous Tahir-Pacha, était à Lampsaque, près des Dardanelles. Le steamer anglais nous a apporté hier des lettres portant que deux vaisseaux tunisiens étaient arrivés à Ténédos avec des dépêches qui annonçaient qu'une insurrection générale avait éclaté dans la régence. »

Du 7. — On lit dans le *Courier :*

« Un affiche incendiaire couvrait ce matin les murs de la capitale, appelant les protestans de l'Angleterre à la défense de leur foi contre les attaques des papistes et leur ouvrant les yeux sur les suites qu'entraînerait la domination catholique romaine.

» Sur ce placard est une tête de mort avec des os en croix et la copie du serment prêté par les membres du parlement qui sont catholiques romains. Cet appel aux Anglais se termine en les pressant de prouver par leur vote aux prochaines élections qu'ils n'ont point de confiance dans le gouvernement qui, pour soutenir O'Connell et son parti, n'hésite pas à sacrifier sa religion. »

— On s'occupe surtout à la bourse de la malheureuse discussion soulevée entre la France et les Etats-Unis. On a beaucoup parlé aussi du prochain départ de lord William Bentinck en mission spéciale près la cour de Lisbonne pour réclamer de la part de dona Maria l'exécution du quadruple traité, et ramener, s'il est possible, le parti de Saldanha aux affaires.

FRANCE. — *Paris*, 5 *décembre*.

On lit dans le *Journal de la Meuse* du 3 décembre :

« Il y a quelques jours, un individu, que de graves indices semblaient devoir faire considérer comme un complice de Fieschi, a été arrêté à Etain. Cet homme qui par sa naissance, est étranger à notre département, est aussi, dit-on, prévenu d'un attentat à la pudeur sur sa nièce. »

Du 6. — Les pièces de conviction dans l'affaire Fieschi sont maintenant déposées dans une salle du palais du Luxembourg, dépendante du parquet du procureur-général. A côté de la machine infernale, qui a été reconstruite telle qu'elle se trouvait au moment de l'attentat, on aperçoit une tringle en fer avec laquelle ont été bourrés les canons du fusil ainsi que le marteau et le maillet qui ont aidé à cette opération; puis une scie, un ciseau, la jalousie qui voilait la fenêtre. Un objet attire surtout l'attention, c'est le tison à demi consumé avec lequel le feu a été communiqué à la trainée de poudre; ensuite la corde à l'aide de laquelle Fieschi a tenté de s'évader par la fenêtre; on voit aussi les trois armes défensives qui devaient protéger sa fuite; quatre balles trouvées sur plusieurs victimes, et dans un coin la fameuse malle qui a fait tant de voyages. Ces pièces diverses sont toutes numérotées, et comme la plupart des inscriptions jointes portent la date du jour même de l'événement, c'est le nom de Gérard qui est donné à l'accusé.

— Un des événemens de la politique européenne du jour les plus susceptibles, quoique minimes en apparence, de susciter d'importantes réflexions, c'est, il faut l'avouer, la colère de l'Angleterre envers quelques écrivains des états de Modène, qui se sont permis, à ce qu'il paraît, de parler librement d'elle ou de son gouvernement. En effet, n'est-il pas monstrueusement extraordinaire que l'Angleterre se fâche d'un langage irrévérentieux à son égard, elle, qui se permet journellement les plus violentes diatribes, les plus outrageantes sottises envers tous les états, tous les peuples et tous les souverains de l'Europe, selon que sa politique y trouve son compte?

Elle qui vante d'offrir un asyle, souvent des secours, quelquefois des armes et des subsides à tous les réfugiés et tous les mécontens des autres pays! Elle qui, au mépris des premières convenances du droit des nations, tient bureau ouvert de diffamation, école permanente d'insubordination, au préjudice et au grand scandale de toute l'Europe! Elle qui, pour toute réponse aux reproches que les autres états ou souverains de l'Europe ont droit de lui faire pour ces insultes journalières dont ses journaux sont remplis, dont ses clubs retentissent et dont sa tribune parlementaire est si souvent l'écho, n'a qu'à dire : « Que voulez-vous? C'est notre constitution! Nous sommes ainsi faits! C'est à prendre ou à laisser! » Elle enfin dont le cynisme, en matière d'hostilités de ce genre, n'a rien de sacré sur la terre!

N'est-ce pas là le comble de tout ce qu'a d'odieux l'abus de la raison du plus fort? Quoi! parce que des journalistes modénois ont effleuré la susceptibilité de l'orgueilleux insulaire, voilà les *relations diplomatiques rompues* entre Modène et l'Angleterre! et il faut que la cour ducale fasse amende honorable, supprime ces journaux téméraires ou châtie leurs rédacteurs, sous peine de ne plus voir *sir Hamilton Seymour* dans Florence ou dans Modène! Et la nouvelle de cette rupture nous arrive juste au moment où tous les journaux anglais sont pleins du récit pompeux d'une assemblée tenue à Londres, et dans laquelle l'empereur de Russie est traité, comme des Savoyards ivres se feraient scrupule de traiter un *vachtman* ou un *dustman* de *St-Giles!*

Il y a quelques jours, ainsi que le remarque aujourd'hui le *Moniteur du Commerce*, les journaux anglais fulminaient, d'un commun accord, contre la mesure prise en France pour empêcher l'entrée d'un pamphlet où, dit-on, le gouvernement français, le ministère et Louis-Philippe étaient diffamés. La presse anglaise n'avait

pas assez de foudres pour flétrir une pareille infraction au droit des gens, comme on l'entend en Angleterre; et voilà qu'un pauvre journal de Modène, pour avoir *de ce pré tondu la largeur de sa langue*, est cause d'une rupture diplomatique entre son gouvernement et celui de la presse anglaise? Voilà la libéralité de la civilisation anglicane qui aspire à régenter l'Europe! Nous reviendrons sur ce despotisme insulaire. (*La France.*)

— Le *Journal de Paris*, répondant aux assertions d'un autre journal, donne les explications suivantes :

« Il est faux que la communication faite par ordre du gouvernement français au gouvernement des Etats-Unis ait eu pour but d'obtenir l'insertion de telles ou telles phrases dans le prochain message. Le gouvernement français s'est borné à faire connaître officiellement l'existence et la teneur de la loi du 17 juin 1835, les devoirs que cette loi lui imposait et la nature des explications qu'il était en droit d'attendre.

» Il est faux que la communication faite par ordre du gouvernement français au gouvernement des Etats-Unis soit demeurée sans réponse. La communication a été verbale et la réponse verbale.

» Il en a été de même des communications échangées à Paris entre le ministre des affaires étrangères et le chargé d'affaires des Etats-Unis. Les documens relatifs à ces conférences seront déposés sur le bureau de la chambre des pairs et sur celui de la chambre des députés. S'il n'a pas été possible de parvenir à s'entendre, on n'y trouvera rien du moins qui soit de nature à rendre la mésintelligence plus grave entre les deux pays.

» Néanmoins le rappel du chargé d'affaires des Etats-Unis, venant à la suite des mesures proposées l'année dernière au congrès par le président contre les propriétés françaises, certaines précautions sont devenues nécessaires. Le gouvernement français a dû, en de telles circonstances, se mettre, à tout événement, en mesure de protéger les intérêts nationaux. Tel est le but des armemens qui se poursuivent dans nos ports. Ce but est purement défensif. Il n'existe, en ce moment, aucune cause légitime de guerre entre la France et les Etats Unis, et, dans aucun cas, l'agression ne viendra de la part de la France. »

Du 7 — Le *Toulonnais* du 2, donne les nouvelles suivantes de Sardaigne, d'après des lettres de Gênes du 28 novembre :

« Nous avons reçu des lettres de Gênes, en date du 28. A cette époque, la division navale qui vient d'être armée dans ce port n'avait pas encore mis à la voile. C'est M. l'amiral Serra qui en a le commandement. Sa destination est toujours un mystère, mais d'après le mouvement que se donnent les partisans de don Miguel et de don Carlos dans ce pays, il y a lieu de croire que Charles-Albert va tenter de seconder les efforts des deux prétendans. Le roi de Sardaigne était à Gênes depuis le 5. Il fait manœuvrer presque journellement les troupes qu'il a concentrées sur ce point, et l'escadre, composée de huit bâtimens, dont deux vaisseaux rasés et deux frégates. On fait des levées extraordinaires de marins, et les bâtimens gênois qui se trouvent dehors n'ont garde de rentrer, ils perdraient leurs équipages. L'escadre russe n'était pas encore arrivée, mais on l'attendait incessamment devant l'île de Sardaigne.»

Du 9. — On lit dans la *Guienne :*

« La convention faite dernièrement entre les généraux espagnols et les généraux français, au sujet de la maison fortifiée, à la tête du pont de Béobie, ayant été religieusement observée par les carlistes et non par les christinos qui ont gardé leur artillerie, le général Eguia vient de donner l'ordre d'attaquer et de détruire le fortin. Nous savons positivement que les forces carlistes ont été envoyées sur ce point dans le dessein d'en finir. Le résultat ne saurait être douteux; le fortin sera détruit, et nous verrons quel rôle le ministère fera jouer aux généraux français qui protègent si ouvertement les soldats de Christine. »

— Dans le cours de la semaine dernière, on a signé à Paris bon nombre d'assurances, à tous risques de mer et de guerre, soit sur navires destinés pour les Etats-Unis, soit sur navires ayant toute autre destination.

Les primes n'ont subi, depuis la semaine précédente, que de faibles augmentations. On peut en dire autant de ce qui s'est fait au Hâvre.

A Londres, les primes diffèrent de très-peu de celles auxquelles on souscrit à Paris.

En général, le commerce paraît croire au maintien de la paix avec les Etats-Unis, mais consent volontiers à payer des primes modérées, pour avoir toute sécurité dans ses transactions d'outre-mer. (*Courrier français.*)

AFFAIRES D'ESPAGNE.

On lit dans le *Mémorial bordelais* du 2 décembre :

« Nous avons sous les yeux une circulaire adressée par don Carlos aux cabinets étrangers.

» La chancellerie de S. M. Charles V écrit aux chancelleries de la Sainte-Alliance pour les informer que tout ce qu'on a dit des dispositions rétrogrades du gouvernement carliste, dans le cas où il viendrait à dominer l'Espagne, n'est que pure calomnie. Bien loin d'avoir la moindre intention de faire de l'absolutisme, don Carlos ne se propose que de restaurer le système de son bien-aimé frère Ferdinand; système qui, selon lui, a rendu l'Espagne si libre, si heureuse, si prospère. »

— Le retour de Guergué en Navarre nous est annoncé par lui-même, avec les détails de l'organisation qu'il a été chargé de diriger en Catalogne, et qui est maintenant complète.

Bien que sa mission soit accomplie, Guergué n'en reste pas moins investi du commandement supérieur jusqu'à l'arrivée prochaine d'un général en chef.

En peu de tems Guergué a fait de grandes choses. A son arrivée en Catalogne, il ne trouva que des bandes sans discipline, mal armées, et opérant isolément; il a créé une armée royale qui bientôt deviendra redoutable sous la direction d'un général expérimenté.

Guergué avait à organiser 28,000 hommes. Il a formé des bataillons et quatre divisions. La première sous le commandement de Bourjo, forte de 5,514 hommes occupant le corrégiment de Gironne. Les deux chefs de brigade de cette division sont don Albert et don Juan Sorilla. Simon Torrès commande la seconde division dans le corrégiment de Lérida, ayant sous ses ordres les chefs de brigade Borgès et Porredon.

Le corégiment de Manresa forme la troisième division ayant pour commandant don Benito Tristany, et pour chefs de brigade don Cavaleria et Soubrebies.

La quatrième division occupe le corrégiment de Tarragone, ayant pour chef le brigadier Wals et don Masquaretta en sous-ordre. Ces trois divisions, comme la première, sont fortes de 5,500 hommes parfaitement armés et organisés.

Ces quatre corps forment un effectif de 22,000 hommes. 3,000 hommes ont été distribués en guérillas. Guergué, avec les 6,000 hommes catalans qui lui restent et sa division navarraise forte de 3,000 hommes, est parti pour l'Aragon et la Navarre.

Quels sont ses projets ultérieurs? Quels ordres a-t-il reçus? c'est ce qu'il ne nous est pas donné d'expliquer. Va-t-il au-devant d'un prince du sang ou bien son voyage se rattache-t-il à quelque opération combinée? C'est ce que nous connaîtrons bientôt.

Toujours est-il que les bruits de désorganisation, de découragement n'étaient pas fondés, et que l'armée de Catalogne est sur le pied le plus respectable, se recrutant de jour en jour, au sein d'une population entièrement dévouée à Charles V.

On ne doit pas s'attendre de quelque tems à de grandes opérations dans cette province. Les chefs divisionnaires maintiendront leurs positions jusques à nouvel ordre, et ils n'entreprendront aucune opération importante, à moins qu'ils ne soient attaqués, ce qui n'est pas probable.

— Le *Moniteur* publie les nouvelles suivantes :

« Une dépêche télégraphique de Bayonne, du 3 décembre, annonce que le reste de la division navarraise, au nombre de 1,000 hommes, est rentrée le 2 dans la vallée d'Ahoescoga, poursuivie par la légion étrangère, qui l'a chassée d'Ochaguvia le premier décembre, et lui a pris 200 hommes.

» Le même jour, Léon Iriarte a surpris Lerouge à Oayz et lui a pris 50 cavaliers.

» Une autre dépêche de Bayonne, en date du 4 décembre, porte que le 3 Iriarte et Oraa ont pris avec toute sa bande, composée de 200 hommes, le partisan Lerouge qui inquiétait les communications. »

PAYS-BAS. — *La Haye*, 5 *décembre.*

Dans la séance d'aujourd'hui de la deuxième chambre des états-généraux, le président de cette chambre a assuré les membres de l'assemblée qu'aucune pièce adressée à la chambre n'a été ni ne sera renvoyée ni ouverte ni close, et que par conséquent pareille chose ne peut être arrivée à l'adresse du colonel Gustafson. Quelques pétitions ont été reçues relativement au projet de loi sur les grains. La chambre s'est occupée ensuite du projet de loi sur les exemptions d'accises à accorder aux combustibles et aux boissons spiritueuses distillées à l'intérieur. Quelques membres ont parlé contre le projet, parce qu'il tendait à provoquer la fraude de la houille sur les frontières. Après quelques réflexions du ministre des finances, qui a dit qu'on n'avait pas à craindre que la loi favorisât la consommation de la houille au détriment de celle de la tourbe, le projet a été adopté par 51 voix contre 2. Ont voté contre : MM. Van Rheenen et Beelaerts.

Du 9. — On a reçu des nouvelles de Batavia jusqu'au 26 juillet. Par une proclamation du gouvernement, en date du 17 de ce mois, toute monnaie de cuivre n'émanant pas des monnaies hollandaises, ou n'ayant pas le poids régulier, importée au-dessous de

la valeur de 100 florins, sera confisquée, et de plus sujette à une amende quadruple de la valeur. En outre, ceux chez qui se trouvera cette monnaie, seront passibles des peines prononcées contre la contre-façon.

En vertu de cette proclamation, on a récemment saisi 39 caisses de monnaie en cuivre, embarquées à Liverpool à bord du vaisseau anglais *Piero*, capitaine Swalivood, et confisqué le bâtiment.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 12 *décembre*.

Le 10 de ce mois, vers minuit, un incendie éclata dans la maison habitée par le sieur Schaafs, dans la Grand'rue. Le feu avait pris dans le grenier, et bientôt la toiture se trouvait embrasée. Le grenier renfermait une assez grande quantité de tabac en feuilles, appartenant à un marchand qui occupe le rez-de-chaussée de la même maison. Les secours publics, malgré la promptitude et le zèle avec lequel ils furent administrés, ne parvinrent à maîtriser le feu que vers trois heures du matin. Malgré la rigueur du froid, les bourgeois et les militaires accourus au son de la caisse d'alarme rivalisèrent d'ardeur. La compagnie des pionniers de la garnison, sous la conduite de son brave capitaine, a encore rendu dans cette occasion des services éclatans. Plusieurs pompiers attachés au service des pompes de la ville se sont conduits avec la plus louable distinction.

La maison et les marchandises étaient assurées.

Le sieur Schaafs, rentré chez lui entre dix et onze heures du soir, était plongé dans les douceurs d'un profond sommeil, dans une mansarde prenant jour sur la cour, lorsqu'il fut éveillé par le pétillement des flammes, qui d'en haut avaient déjà gagné sa chambre. Après avoir fait de vains efforts pour en ouvrir la porte, il n'échappa au malheur d'être brûlé vif, qu'en s'élançant en chemise, par la fenêtre sur la toiture, où il passa près d'une heure en poussant des cris lamentables. Il fut enfin recueilli par un couvreur qui le fit passer le long du cheneau pour gagner la lucarne du grenier de la maison voisine.

Jusqu'ici la cause de cet incendie est inconnue.

— On lit dans le *Messager de Gand :*

» Il est bien évident aujourd'hui que le projet de loi, portant prohibition des bestiaux à l'entrée, n'est qu'un acte d'hostilité et de colère contre la Hollande. Le rapport de la séance de la chambre des représentans, du 7 de ce mois, prouve qu'on s'est bien gardé d'étendre l'effet de cette loi à celles de nos frontières qui touchent la Prusse.

» C'est donc une loi d'exception que cette loi sur les bestiaux : il en résultera nécessairement que la Prusse nous fournira le betail que la Hollande nous envoyait ci-devant. Notre agriculture n'y gagnera pas ; seulement le peuple belge paiera la viande un peu plus cher.

» Une autre conséquence, bien triste pour la Belgique régénérée, découle de l'adoption de la même loi et vient confirmer ce que nous avons annoncé depuis long-tems, c'est que le gouvernement belge, si despotique et si hautain envers ses administrés, est soumis, rampant, et d'une obéissance servile à l'égard de toute autre puissance, que le roi des Pays-Bas. On voit qu'il n'oserait rien changer à son tarif des douanes sur celles de ses frontières qui touchent à la France et à l'Allemagne.

» On remarque en outre que nos jongleurs politiques ont bien mal pris leur tems pour faire un acte d'ignoble rancune et de misérable passion à l'égard de la Hollande : c'est au moment où ils annoncent eux-mêmes que les communications avec la Hollande se rétablissent, que deux navires belges sont admis dans les eaux intérieures des provinces septentrionales, que ces deux bâtimens, expédiés directement sans fraude, ni emprunt de pavillon étranger, vont porter nos produits à Dordrecht et à Rotterdam ; c'est disons-nous, dans une circonstance de si heureux présage pour notre industrie et notre commerce, que la législation de la Belgique, inspirée par un ministère aveugle, adopte une loi impolitique et insensée, qui provoquera tout au moins des représailles contre nous, qui avons plus besoin de la Hollande qu'elle n'a besoin de nous ; car par sa position elle tient les embouchures de nos fleuves.

» Que sait-on même si le cabinet de La Haye, après avoir dénoncé à toutes les puissances de l'Europe les actes de malveillance auxquels la patrioterie belge ne cesse de se livrer contre le roi des Pays-Bas, depuis qu'elle a foulé aux pieds les traités de 1815, ne déclarera pas que, de son côté, il est décidé à user de tous ses avantages et de tous ses droits. Non seulement il ne permettra point la réouverture de la navigation de la Meuse, si précieuse aux provinces de Liége et de Namur, mais en outre il est possible que, revenant aux anciens traités, puisqu'on ne veut pas s'en tenir aux conventions fondamentales de 1815, il profite des avantages que lui donne sa position de la Zélande ; qu'il ferme impitoyablement l'escaut, et réduise à la besace la ville d'Anvers et tout le commerce important de la Belgique ?

» Nos énergumènes simulent le désir de la paix et ils s'appliquent à prendre toutes les mesures qui peuvent empêcher un rapprochement ; ils craignent jusqu'au contact des deux peuples ci-devant frères ; parce qu'ils savent que la réconciliation serait le signal du désillusionnement de leurs dupes et par conséquent de leur chute. »

— M. Ch. Dupin, en ouvrant aux industriels de Paris son cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts a prononcé un discours dont le passage suivant n'est pas le moins remarquable :

« Cette grande révolution dans la nature, l'étendue, la localité du travail pour l'industrie des cotons, révolution qui change la face du commerce entre le peuple anglais et les autres nations, entre l'Europe, l'Asie et l'Amérique, vous l'avez vu, messieurs, cette révolution s'est opérée par les efforts, les essais, les découvertes d'un petit nombre d'hommes qui, tous, ont commencé par être simples ouvriers.

» Ce sont les deux tisserands Hargreaves et Crompton, qui donnent à l'Angleterre la fileuse ou Jenny, et la Mull-Jenny ; c'est le perruquier Arkwright, qui compose et fait réussir le métier-filateur-hydraulique ; c'est le raccommodeur d'instrumens, Watt, qui fait, de la machine à vapeur, un moteur universel pour les arts les plus divers. Ces quatre ouvriers ont, par leurs inventions, fécondé le germe d'une industrie qui fait vivre aujourd'hui, dans les trois royaumes, quinze cent mille individus par le seul travail du coton, travail qui rapporte chaque année 800,000,000 à leur patrie.

» Watt excepté, tous manquaient d'une instruction première ; ils étaient obligés de s'adresser à des charpentiers, à des menuisiers, à des serruriers, à des horlogers, pour les aider à confectionner, à mettre ensemble, à faire aller leurs mécanismes. Ils étaient obligés d'apprendre l'arithmétique pour calculer les avantages, les effets et les conséquences de leurs propres inventions. Ils passaient quatre ans, cinq ans, et parfois jusqu'à neuf et dix ans à dégrossir une machine simple, qu'avec un peu de théorie ils auraient combinée, préparée, montée en peu de mois et souvent en peu de jours.

» Watt, au contraire, ayant acquis à l'avance l'instruction que nous voulons vous transmettre, n'a marché qu'à coup sûr. L'enseignement de la géométrie et de la mécanique, de la physique et de la chimie, appliquées aux arts, enseignement qui vous est offert par la libéralité nationale, au sein du Conservatoire, peut vous procurer cet avantage immense dont Watt a recueilli les fruits.

» Si, parmi vous, il est quelques hommes dont l'ame est plus fortement trempée, s'il en est qui veuillent demander à l'invention tout ce qu'elle peut enfanter, pour agrandir ou créer une industrie, à ceux-là je veux présenter plus que l'aisance, plus que la richesse : je veux leur montrer l'honneur et la gloire.

» Oui la gloire ! et la plus pure, et la plus digne de vivre dans la mémoire des hommes. Quel souvenir reste-il de ces feld-maréchaux, de ces hauts-justiciers, de ces milords, de ces ministres qui semblaient si fameux à l'époque où les artisans que je vous ai cités essayaient dans l'obscurité leurs métiers encore imparfaits ? Si je vous lisais la liste de ces grands d'un moment, vous n'y trouveriez pas un nom sur cent qui méritât l'attention et surtout la reconnaissance de la postérité.

» Au contraire, les inventeurs, fussent-ils nés ouvriers, je dis plus, par cela même qu'ils avaient plus d'obstacles à vaincre étant d'abord ouvriers, s'ils ont doté leurs pays de mécanismes puissans qui donnent du travail à des centaines de mille, à des millions de mains, qui donnent l'aisance au peuple, la richesse à la patrie et la force à l'état, ces hommes du commun sont dignes de vivre à jamais dans la mémoire des amis de leur pays et de l'humanité. »

— Le 22 du mois dernier, le vicaire de Maldeghem, M. de Laere, faisant un sermon dans la messe basse, le nommé Jacques Bollé, habitant de cette commune, a crié au prédicateur : Halte, M. le vicaire, cessez de dire que danser est un péché, les hommes sont faits en dansant. Bollé voulant continuer et empêcher le vicaire de poursuivre son sermon, le prêtre a quitté la chaire en disant : Maintenant je vois que vous êtes tous des gueux.

ÉTAT-CIVIL.

Naissances : Le 3 décembre, Nicolas Hilger, et Jean Kirsch, le 4, Jean-Nicolas Millem, et Barbe Lietz ; le 5, Jacques Metzinger, et François-Frédéric Sturm ; le 6, Mathias Wagener, et Marie Estival ; le 7, Marie-Anne-Catherine Bernard, et Corneil Siegen ; le 8, Madelaine Dauphin, et Nicolas Serta ; le 9, Jacques Kremer, Marie Liebegott, et Louise Loschetter.

Mariages : Néant.

Décès : Le 4 décembre, Catherine Heintz, âgée de 13 jours ; le 6, Nicolas Wathier, âgé de 4 mois ; le 7, Charles-Ambroise Glodt, huissier, âgé de 51 ans ; le 8, Joseph Loschetter, âgé de 5 ans, Marie Genot, âgée d'un an et 6 mois, Jean-Nicolas Meyer, âgé d'un an et 6 mois, et Susanne Erdens, veuve André Gerdum, âgée de 56 ans ; le 9 Marie Fritz, âgée de 24 jours ; le 10, Fanny Grubrich, âgée de 17 mois.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

ANNONCES ET PLACARDS.

Par procès-verbal de l'huissier Metzler, de Luxembourg, en date du onze novembre mil huit cent trente-cinq, enregistré à Luxembourg le quatorze du même mois, et transcrit le vingt-trois aussi du même mois, au bureau de la conservation des hypothèques de l'arrondissement de Luxembourg, et au greffe du tribunal de première instance de cet arrondissement le sept décembre suivant, dont copies ont été laissées à monsieur François Scheffer, bourgmestre de la ville de Luxembourg, et au sieur Henri Dufaing, greffier de la justice de paix du canton de et à Luxembourg, Chrétien Diesel, maçon, demeurant à Luxembourg, pour lequel maître François Leclerc, avoué à Luxembourg, est chargé d'occuper, a fait réellement saisir sur Gérard Feyden, menuisier, demeurant à Luxembourg, une maison avec cour, aisances et dépendances, le tout situé à Luxembourg, rue du Breitenweg, numéro cinq cent quarante-huit, commune, canton et arrondissement de Luxembourg, tenant d'un côté à la maison Geller, celle-ci habitée par Lentz, fils, boulanger, et de l'autre à celle de Pierre Schou, boulanger, donnant de devant sur la maison de Jacques Junck, marchand, et de derrière sur les fortifications; cette maison a en commun l'entrée avec la maison Junck par une allée à côté de celle-ci, ainsi que deux escaliers dont l'un en pierre et l'autre en bois, les latrines, la citerne, un passage et une petite cour; le tout occupé par le saisi et sa famille.

La première publication du cahier des charges, pour parvenir à la vente par expropriation forcée de cet immeuble saisi, aura lieu à l'audience des criées du tribunal de première instance prémentionné, le jeudi sept janvier prochain, mil huit cent trente-six, à dix heures du matin.

Le présent extrait a été exposé dans l'auditoire dudit tribunal, le mardi huit décembre mil huit cent trente-cinq.

A Luxembourg, ce huit décembre mil huit cent trente-cinq.

Signé : P. Funck, commis-greffier.

Enregistré à Luxembourg, le huit décembre mil huit cent trente-cinq, volume 65, folio 105, case 1ve. Reçu un florin soixante cents pour enregistrement et soixante-deux cents et demi pour droit de rédaction, faisant avec les 35 % additionnels, trois florins et un demi cents.

Le Receveur, signé : Couturier.

Instrumens de musique à vendre.

Une Contre-Basse avec mécanique, deux Violoncelles, deux Altos et quatre Violons, tous vieux instrumens en très-bon état, des Cordes de Naples et autres, pour Violon, Basse, Guitarre, des Cordes pour Pianos, un assortiment de Musique, des Pianos en acajou et en noyer, du prix de 300 à 600 francs, se trouvent à vendre chez le sieur Cornéli, à Luxembourg, près le Puits-Rouge.

Une Méthode de musique et de chant, avec tout ce qu'il faut pour une école de musique, cinq bancs qui peuvent aussi servir à toute autre école, une Méthode de plain-chant avec les tableaux, sont également à vendre.

NB. Mr Cornéli se charge de donner les renseignemens nécessaires à un maître de musique qui voudrait établir une école avec cette méthode.

Le 29 Décembre 1835

se fera irrévocablement et sous la Garantie du Gouvernement, sans aucune Remise quelconque,

LA

VENTE PAR ACTIONS

DES

Établissemens de Plaisance,

DITS

Düringers Kurgebäude

AUX

BAINS DE WIESBADEN.

Avec deux grands Hôtels et vingt autres Bâtimens considérables, d'une Valeur réelle de fl. 124,000 ou fr. 268,000.

Il y a 4000 gains dont les principaux sont de fl. 50,000, 12,000, 8000, 4000, etc., etc, ensemble fl. 200,000 ou fr. 433,000. — Les deux Tirages sont fixés irrévocablement, le premier au 29 Décembre 1835, et le second au 29 Avril 1836, à Wiesbaden, sous la surveillance des autorités.

Chaque Action peut gagner deux fois et ne coûte que francs 20 avec Prospectus français et Dessins. Six Actions pour fr. 100.

Pour le Prix de 20 francs l'Action participe aux deux Tirages, et celles sortantes dans le premier Tirage recevront leurs gains respectifs et concourent d'ailleurs au second Tirage sans aucun supplément.

Vu le petit nombre d'Actions dont cette Vente est composée, on est prié de s'adresser à tems et directement à L'Administration générale de

Léopold DEUTZ et Ce.,
Banquiers à Mayence sur-le-Rhin.

P. S. On peut obtenir chez les mêmes des Actions pour toute autre Vente.

Chaque Actionnaire sera instruit à tems du sort de son Action par l'envoi de la Liste officielle avec l'indication du paiement des Prix.

Avis important.

NOUVELLE VENTE PAR ACTIONS

DES MAGNIFIQUES

ÉTABLISSEMENS DE PLAISANCE ET DE CONVERSATION

AUX

Bains de Wiesbaden (Nassau),

Avec deux grands Hôtels et vingt autres Bâtimens considérables, de vastes Jardins, etc., etc., appartenant au sieur *D. Düringer,* d'une valeur réelle de florins 124,000, soit francs 268,400.

Le nombre des Actions à vendre n'est que de 35,000; celui des Gains est de 4000, dont les principaux : florins 50,000, 12,000, 8000, 4000, 1250, 1200, etc., s'élevant en tout à florins 200,000, soit francs 433,000.

Cette vente est IRRÉVOCABLE, et le TIRAGE se fera le 29 DÉCEMBRE 1835, à WIESBADEN, sous la GARANTIE du Gouvernement.

PRIX D'UNE ACTION : 20 FRANCS.

Sur 5 Actions prises ensemble une 6me est donnée *gratis.* Le Prospectus français contenant tous les renseignemens ultérieurs, de même que la Liste officielle de tirage, sont fournis sans frais. Les paiemens pourront se faire en billets, effets de commerce, ou sur nos dispositions.

Il n'est pas nécessaire d'affranchir.

S'adresser *directement*, pour tout ce qui concerne cette vente, au Dépôt général des Actions, de J. TRIER-STRAUSS,

Banquier et Receveur-généraul à Francfort s/M.

On peut également avoir chez nous des Actions pour toutes autres ventes solides.

Avis.

VENTE PAR ACTIONS

DE LA

magnifique campagne

de Monsieur Düringer,

AUX

BAINS DE WIESBADEN,

EN NASSAU.

Cette magnifique campagne, généralement connue par sa belle situation au milieu de la plus belle partie de l'Allemagne, à proximité des grandes villes de *Francfort s/M.* et de *Mayence*, contient outre deux grands hôtels quantité de maisons d'habitation et de plaisance, de vastes jardins et plantations, etc., etc. Sa valeur réelle est de fl. 124,000, soit 270,000 francs.

Cette belle propriété sera vendue par actions, et le tirage, qui se fera sous la surveillance et la garantie du gouvernement,

FIXÉ IRRÉVOCABLEMENT AU 29 DÉCEMBRE 1835,

contient en outre 4000 autres gains, s'élevant à fl. 200,000, soit fr. 433,000.

PRIX D'UNE ACTION : 20 FRANCS.

Sur 5 Actions prises ensemble, une 6me est donnée *gratis*, le prix de 5 Actions est de 400 francs.

On est prié de faire les demandes sans retard, vu que le jour de la vente s'approche, et que le nombre d'actions à placer est presque épuisé.

Il est inutile d'affranchir les demandes, et les listes du tirage seront fournies *gratis.*

S'adresser à l'administration générale de

N.-M. RINDSKOPF et Compagnie,
Banquiers à Francfort s/M.

A LOUER, rue de la Congrégation, n° 509, tout ou partie d'un BEL QUARTIER, composé de cinq chambres, avec cuisine, cave, grande écurie et remise. — S'adresser à M. G. Pescatore, fabricant de fayence, Eich.

LUXEMBOURG. — IMPRIMERIE DE J. LAMORT, PLACE D'ARMES.